Projet Educatif Territorial de Territoire de la ville de Genay

Le projet Educatif de Territoire, mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'Education en vigueur, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.



SOMMAIRE

- 1. Le contexte du Projet Educatif de Territoire
- 2. Public du PEDT
- 3. Le projet Educatif de Territoire
- 4. Les axes du projet éducatif de territoire
- 5. Organisation
- 6. Le pilotage du projet
- 7. L'Evaluation
- 8. L'organisation en personnel
- 9. L'organisation en locaux
- 10.Le partenariat associatif
- 11.Conclusion



1. Le contexte du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Depuis 2001 La ville de Genay a inscrit sa politique municipale sous le signe de l'attention portée aux familles et aux enfants. La ville de Genay développe un environnement le plus favorable possible à la réussite éducative, scolaire, des plus jeunes.

✓ Territoire concerné

Située à 20 km au nord de Lyon sur la rive gauche de la Saône qui détermine sa bordure ouest. Bordée au nord et à l'est par le département de l'Ain, Genay aborde la côtière de la Dombes. Genay fait partie du Grand Lyon et possède une population de 5100 habitants.

√ L'Organisation actuelle

C'est ainsi que la ville a organisé,

<u>L'accueil périscolaire du matin</u>, les enfants peuvent être accueillis à l'école maternelle et élémentaire de 7h à 8h20

<u>La restauration scolaire</u>, organisée de 11h30 à 13h20. Ce temps, tarifé au quotient familial, concerne les enfants inscrits, et comprend la prestation de restauration, suivant un cahier des charges exigeant en termes nutritionnels éducatifs.

<u>La pause méridienne</u>, Cette activité ludo-éducative permet à 48 enfants par jour de pratiquer des activités de loisirs avant ou après le repas.

<u>Après 16h30</u>, Afin de faciliter au mieux la vie des familles Ganathaines la ville de Genay propose plusieurs possibilités.

- Pour les maternelles un accueil payant de 16h30 à 18h30
- Pour les élémentaires un accueil différencié avec trois possibilités :
 - 1/ L'enfant peut bénéficier d'une garderie gratuite jusqu'à 17h45
 - 2/ L'enfant peut bénéficier d'une étude surveillée gratuite jusqu'à 17h45
 - 3/ L'enfant peut participer à l'étude détente (tarif en fonction du quotient familial) où il lui sera proposé des activités jusqu'à 18h.

Après 17h45 jusqu'à 18h30 une garderie payante est proposée.

Il est à noter que l'ensemble des temps d'accueil périscolaire sont déclarés en ALSH.

Les centres de loisirs, d'une capacité de 45 enfants pour l'Ile aux Trésors (3/6 ans)

soit 10 000 heures réalisées et d'une capacité de 100 enfants pour Genay Planète Jeune ce qui représente 29 000 heures réalisées (6/16ans)

Dès 2003, la mise en place d'un Contrat Temps Libre puis d'un Contrat Enfance Jeunesse a permis de développer des projets avec le monde associatif et d'impliquer les parents dans le développement des actions sur le territoire de la ville.

En 2005, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, le Programme de Réussite Educative a été mis en place, et participe à l'action éducative de la ville.

2. Public du PEDT

Territoire concerné : Ville de Genay

Nombre d'enfants potentiellement concernés PEDT 590 enfants

Dont enfants scolarisés en école élémentaire publique 351 enfants

Dont enfants scolarisés en école maternelle publique 239 enfants

Maternelle

La Pibole

254, rue des écoles

Téléphone: 04 78 91 35 27

Elle est composée de 8 classes regroupant 239 élèves.

Directrice: Martine CHUZEL

Primaire J.Y Cousteau

220, rue des écoles

Téléphone: 04 78 91 35 24

Elle est composée de 14 classes dont une classe d'adaptation regroupant 351 élèves.

Directeur: Jean-Claude BROCHAND

✓ Etat des lieux et diagnostic du PEDT

Les éléments spécifiques du PEDT sont issus des informations recueillies sur l'année 2014 (Janvier à Mai).

Activités périscolaires et extra-scolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT.

<u>Activités périscolaires</u>:

	Nbre d'enfants inscrits à l'école	Nbre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire Matin	Nbre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire	Nbre d'enfants inscrits à la pause méridienne	Nbre d'enfants inscrits à la périscolaire du soir
Elémentaire	372	45	252	69	176
Maternelle	221	28	129		53

✓ Les atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

Pour mettre en œuvre les activités temps scolaire, périscolaire, extrascolaire la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants. La commune dispose d'un véritable espace éducatif regroupé au centre de la ville et doté de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- L'école maternelle
- L'école Elémentaire
- Le restaurant scolaire
- L'Espace Ganathain (théâtre et musiques)
- Le Hall des Sports
- L'espace Sports pour Tous
- La médiathèque
- La salle Georges Brassens (Danse)
- Les Ateliers de la création (Poterie, peinture)
- Une Dizaine de salles

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour la mise en place du PEDT limitant les temps de trajets et l'utilisation des salles de classes.

3. Le Projet Educatif Territorial (PEDT)

Les nouvelles activités éducatives complémentaires : Un service public municipal nouveau, non obligatoire, universel et gratuit.

Dès septembre 2014 la ville de Genay organisera un service péri-éducatif, complémentaire non obligatoire et gratuit. Encadré par du personnel compétent en matière de petite enfance et d'enfance, diplômé et qualifié.

Le principe d'inscription à ces temps nouveaux sera automatique pour les enfants accueillis dans les écoles de la Ville de Genay, mais une inscription est nécessaire pour pouvoir en bénéficier (autorisation parentale).

• Organisation horaire de l'école Maternelle

Les lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 14h30 pour les maternelles

7h00	8h30	11h45	13h30	14h30	16h30	18h30
MATERNELLE Les Lundi/ Mardi / Jeudi / Vendredi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	T.A.P	Temps scolaire	Garderie Etudes

7h00	8h30	11h30	12h30	13h30		
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire	Garderie	Restauration		
				Centre de l	oisirs	

• Organisation horaire de l'école Elémentaire

Les lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 15h30 à 16h30 pour les élémentaires

7h00	8h30	11h45	13h30	15h30	16h30	18h30				
ELEMENTAIRE Les Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	T.A.P	Garderie Etudes				
7h00	8h30	11h30	12h30	13h30						
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire	Garderie	Restauration						
			Centre de loisirs							

Le PEDT formalisera la démarche globale offrant à chaque enfant, un parcours éducatif de qualité, cohérent, avant, et après l'école. Le PEDT organise ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs (Le temps de classe, le temps d'activités périscolaires, et le temps familial).

Les temps d'activités périscolaire s'articuleront avec le temps scolaire dispensé par les enseignants et les activités périscolaires proposées avant et après l'école. Avec ce PEDT, l'ambition de la ville est de contribuer au meilleur épanouissement de tous les enfants, leur permettant de découvrir et d'éprouver leurs aptitudes dans un cadre éducatif de qualité.

4. Les Axes du Projet Educatif de territoire

Axe 1.Favoriser le vivre ensemble

- « Permettre l'épanouissement au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet de grandir »
- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de la Ville

Axe2. Développer la confiance et l'estime de soi

- « L'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est, elle peut s'exprimer dans le savoir-être. La confiance en soi se bâtît autour des savoirfaire, des résultats, des échecs, ils sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et soi ».
- Se connaitre soi même
- L'affirmation de soi

Axe3. Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, numériques, sportives (Pour l'élémentaire)

- L'accès à la culture c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé. Le plaisir et les jeux sont des éléments moteurs de ces découvertes ».
- Se construire une représentation du monde à son échelle
- Connaitre différents types de « culture »
- Aller à la rencontre de la culture

Axe 3.Favoriser les temps de repos (Pour la Maternelle)

- « Permettre à l'enfant d'être disponible pour les temps d'apprentissages »
- Créer un climat propice à la sieste
- Créer des temps calmes pouvant évoluer vers un temps d'activité court
- Proposer des activités calmes

• Axe4. Sensibiliser à la nature, l'environnement et à la santé

- « Sensibiliser à la nature, à l'environnement, à la santé, c'est observer et expérimenter pour en comprendre les enjeux afin de pouvoir se responsabiliser et modifier ses comportements ».
- Prendre soin de soi et des autres
- Connaitre son environnement proche
- Différents des apprentissages effectués à l'école et des pratiques en accueil de loisirs, ces ateliers en seront complémentaires.
- Ces ateliers seront susceptibles d'accueillir tous les enfants scolarisés.
- Les ateliers se dérouleront dans les locaux municipaux à l'intérieur ou à proximité de l'enceinte scolaire.

Les Thématiques :

Les axes ci-dessus seront développés par thématiques :

- 1- Vivre Ensemble
- 2- Au-delà des frontières
- 3- Liberté et autonomie vivre ses projets
- 4- Mon bien-être
- 5- A la découverte d'activités
- 6- L'enfant acteur responsable

<u>L'organisation de l'année scolaire sera divisée par périodes pour permettre une plus grande diversité d'activités</u> :

		01 au 05/09/14	08 au 12/09/14	15 au 19/09/14	22 au 26/09/14	29/09 au 03/10/14	06 au 10/10/14	13 au 17/10/14	н -,	TOTAL
PERIODE	LUNDI	1	1	1	1	1	1	1	TOUSSAINT du 20/10 au 31/10/14	7
1	MARDI	1	1	1	1	1	1	1	OUSSAIN u 20/10 a 31/10/14	7
	JEUDI	1	1	1	1	1	1	1	31.	7
	VENDREDI	1	1	1	1	1	1	1		7
		03 au 07/11/14	10 au 14/11/14	17 AU 21/11/14	24 AU 28/11/14	01 au 05/12/14	08 au 12/12/14	15 au 19/12/14	" ⊃	TOTAL
PERIODE	LUNDI	1	1	1	1	1	1	1	VACANCES NOEL DU 20/12 AL	7
2	MARDI	1	FERIE	1	1	1	1	1	No A	6
_	JEUDI	1	1	1	1	1	1	1	VACANCES NOEL DU 20/12 AU	7
	VENDREDI	1	1	1	1	1	1	1		7
		05 au 09/01/15	12 au 16/01/15	19 au 23/01/15	26 au 30/01/15	02 au 06/02/15		TOTAL		
	LUNDI	1	1	1	1	1	VACANCES D'HIVER DU 03 AU 20102/2015	5		
PERIODE 3	MARDI	1	1	1	1	1	CAN 1 03 1024	5		
	JEUDI	1	1	1	1	1	X □ 10 g	5		
	VENDREDI	1	1	1	1	1		5		
		23 au 27/02/15	02 au 06/03/15	09 au 13/03/15	16 au 20/03/15	23 au 27/03/15	30/03 au 03/04/15	06 au 10/04/15	101	TOTAL
									ے ہی تے	
PERIODE	LUNDI	FERIE	1	1	1	1	1	1	ES DE	6
PERIODE 4	MARDI	FERIE 1	1	1	1	1	1 1	1 1	ANCES DE INTEMPS U 13 AU	6 7
	MARDI JEUDI	FERIE 1 1	1 1 1	1 1 1	1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	/ACANCES DE PRINTEMPS DU 13 AU	6 7 7
	MARDI	FERIE 1	1	1	1	1	1 1	1 1	VACANCES DE PRINTEMPS DU 13 AU	6 7
	MARDI JEUDI VENDREDI	FERIE 1 1 1	1 1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1 1	VACANCES DE PRINTEMPS DU 13 AU	6 7 7
	MARDI JEUDI VENDREDI	FERIE 1 1 1 1 27/04 au 01/05/15	1 1 1 1 04 au 08/05/15	1 1 1 1 1 11 au 15/05/15	1 1 1 1 18 au 22/05/15	1 1 1 1 1 25 au 29/05/15	1 1 1 1 01 au 05/06/15	1 1 1 1		6 7 7
	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI	FERIE 1 1 1 1 27/04 au 01/05/15	1 1 1 1 1 04 au 08/05/15	1 1 1 1 1 11 au 15/05/15	1 1 1 1 18 au 22/05/15	1 1 1 1 1 25 au 29/05/15 FERIE	1 1 1 1 1 01 au 05/06/15	1 1 1 1 1 1 TOTAL 5		6 7 7
4	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI	FERIE 1 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1	1 1 1 1 1 04 au 08/05/15 1	1 1 1 1 1 11 au 15/05/15 1	1 1 1 18 au 22/05/15 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1	1 1 1 1 1 1 1 TOTAL 5 6		6 7 7
4 PERIODE	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI	FERIE 1 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1	1 1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 25 au 29/05/15 FERIE 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	NOUVEAU VACANCES DE CYCLE PRINTEMPS CYCLE DU 13 AU	6 7 7
4 PERIODE	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI	FERIE 1 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1	1 1 1 1 1 04 au 08/05/15 1	1 1 1 1 1 11 au 15/05/15 1	1 1 1 18 au 22/05/15 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1	1 1 1 1 1 1 1 TOTAL 5 6		6 7 7
4 PERIODE	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI	FERIE 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 25 au 29/05/15 FERIE 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		6 7 7
4 PERIODE	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	FERIE 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1 FERIE 08 au 12/06/15	1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		6 7 7
4 PERIODE	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	FERIE 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1 FERIE 08 au 12/06/15 1	1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1 1 1 1 TOTAL	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		6 7 7
PERIODE 5	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI	FERIE 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1 FERIE 08 au 12/06/15 1	1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1 1 1 1 TOTAL 4	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		6 7 7
PERIODE 5	MARDI JEUDI VENDREDI LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	FERIE 1 1 1 27/04 au 01/05/15 1 1 1 FERIE 08 au 12/06/15 1	1 1 1 1 04 au 08/05/15 1 1 1 FERIE	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 25 au 29/05/15 FERIE 1 1 1 1	1 1 1 1 01 au 05/06/15 1 1 1 1 1 TOTAL	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		6 7 7

Exemple d'organisation des activités:

o <u>En Elémentaire</u>:

Les enfants seront répartis sur les activités par niveau de classe.

			PEF	RIODE	1 CI	M2 (72	enfar	nts)				
						au 17/1						
T I / .:		Lund	i		Marc	ik	Jeudi			Vendredi		
Thématiques	Activité	Effectif	Encadrement	Activité	Effectif	Encadrement	Activité	Effectif	Encadrement	Activité	Effectif	Encadrement
Vivre-Ensemble	Débats	14	Hedi	Débats	14	Hedi	Débats	14	Hedi	Débats	14	Hedi
Lieu	Sa	alle de cl	asse	S	alle de cl	asse	S	alle de cl	asse	S	alle de cl	asse
Au dela des frontières	Batucada	25	Agnes + intervenant							Danse	14	G.T.D
Lieu		Salle st I	Ex							salle	Georges	Brassens
Liberté et autonomie Vivre ses projets	Création d'une BD	10	Mathias	Création d'une BD	10	Mathias	Création d'une BD	10	Mathias	Création d'une BD	10	Mathias
Lieu	Ce	ntre de l	oisirs	Ce	Centre de loisirs		Centre de loisirs			Centre de loisirs		
Mon bien être	Relaxation	14	Le cinquième	Relaxation	14	Le cinquième	Relaxation	14	Le cinquième	Relaxation	14	Le cinquième
Lieu	:	Salle 125	M²		Salle 125	M²		Salle 125	e 125 M ² Salle 125 M ²			
A la découverte d'activités	Tchoukball	14	André	Tchoukball	14	André	Tchoukball	14	André	Tchoukball	14	André
Lieu	Hall de	s sports 1	L/2 terrain	Hall de	s sports 1	1/2 terrain	Hall de	s sports 1	L/2 terrain	Hall des sports 1/		L/2 terrain
A la découverte d'activités				Découverte de la mosaique	10	Art à Genay	Improvisation	10	Théâtre			
Lieu				Ateli	ier de la d	création	Esp	oace Gana	athain			
A la découverte d'activités				Tennis de table	12	Enseignante	Théâtre Corporel	12	Agnès	Hand	14	A.S.G
Lieu				Hall de	s sports 1	1/2 terrain	Sal	lle de mu	sique	Hall de	s sports 1	L/2 terrain
L'enfant: Acteur responsable												
Lieu												
		77			74			74			80	

o <u>En maternelle</u>:

Les enfants fonctionneront par classe pour faciliter les temps de sieste notamment pour les petites et moyennes sections.

							PERIO	DE 1 GS								
Thématiques		Lundi				Ma	rdi			Jeu	ıdi			Vendredi		
memauques	Husson	Ballandras	Thiebault	Encadrement	Husson	Ballandras	Thiebault	Encadrement	Husson	Ballandras	Thiebault	Encadrement	Husson	Ballandras	Thiebault	Encadrement
Vivre-Ensemble	Jeux de sociétés G1	Jeux symboliques G1	Jeux sur l'environne ment G1		Jeux de sociétés G2	Jeux symboliques G2			Jeux de sociétés G3	Jeux symboliques G3						
Lieu	salle vidéo	Evolution	bcd		salle vidéo	Evolution			salle vidéo	Evolution						
Au-delà des frontières	contes G2	Jeux du monde G2			contes G3	Jeux du monde G3	Musiques et chants du monde G1		contes G1	Jeux du monde G1						
Lieu	bcd	Georges brassens			bcd	Georges brassens	espace ganathain		bcd	Georges brassens						
Liberté et autonomie : Vivre ses projets														xxxx		
Lieu														Georges brassens		
Mon bien être	Repos Relaxation G3	Eveil corporel relaxation G3			Repos Relaxation G1	Eveil corporel relaxation G1			Repos Relaxation G2	Eveil corporel relaxation G2	Contes Relaxation G1		Repos relaxaxion G1/G3	Repos relaxation G1 / G2		
Lieu	Dojo	90M²			Dojo	90M²			Dojo	90M²	Espace ganathain		Dojo	salle d'évolution		
A la découverte d'activités													Musiques G2		Musiques G1	
Lieu													Espace ganathain		Espace ganathain	

5. Organisation

Maternelle

Coordinatrice Maternelle TERRIER Claudie BPJEPS Temps Plein

		RCH				Etage				
Classes	Grands	Moyens	Petits	Moyens	Grands	Moyens- Grands	Moye	ns Petits	TOTAL	
Effectif	31	30	30	28	31	28	30	31	239	
Base 80%	25	24	24	23	25	23	24	25	193	
	ATSEM	ATSEM	ATSEM	ATSEM	ATSEM	ATSEM	ATSEM	ATSEM	8	
Animateurs	Alexis	Claudie	Sabrina	Guillaume	Stéphanie	Aurélien	Sindy	Katia	9	
	Thibault				Manon					

Elémentaire

	Coordinatrice Elémentaire CHEBAÏKI Karine ADJOINTE D'ANIMATION												
Organisation	RESPONSABLE CP Alexis BPJEPS Loisirs Tous Publics Temps plein	RESPONSABLE CE1 Aurélien BPJEPS Activités Physiques pour Tous Temps Plein	RESPONSABLE CE2 Thibault BPJEPS Activités Physiques pour Tous Temps plein	RESPONSABLE CM1 Guillaume BPJEPS Loisirs Tous publics BPJEPS Activités Physiques pour Tous Temps plein	RESPONSABLE CM2 Claudie BPJEPS Loisirs Tous Publics Temps plein	TOTAL							
Effectif	75	79	60	67	72	351							
Base 80%	60	64	48	54	58	284							
	Aléxis	Aurélien	Thibault	Guillaume	Claudie								
	Manon	Mélanie	Sindy	Sonia	André								
Animateurs	Katia	Stéphanie	Mélissa	Sabrina	Mathias								
	Christine	Association	Association	Association	Agnès								
	Association	Association		Association	Association								
Total Animateurs	5	5	4	5	5	24							

6. Le Pilotage du projet

Le pilotage stratégique est assuré par l'instance « Conseil Territorial d'Animation ». Le conseil se réunit au moins deux fois par an et a pour mission :

Co-présidé par l'adjoint à l'animation Jeunesse et l'adjoint aux affaires scolaires.

- ✓ Suivi de l'organisation
- ✓ Définir les grandes orientations et objectifs
- ✓ Valider et suivre les actions
- ✓ Veiller à sa bonne mise œuvre
- ✓ Retour sur l'évaluation

Sa composition:

- Trois représentants des Parents d'élèves
- Deux représentants du corps enseignant
- Deux animateurs territoriaux
- Deux ATSEM
- Deux représentants des associations partenaires
- Un représentant de la direction Générale des services municipaux
- Dix conseillers municipaux

Le pilotage opérationnel est assuré par un coordinateur et par des cellules techniques composées de techniciens des services de la ville en collaboration avec les deux coordinatrices Maternelle et Elémentaire.

7. L'Evaluation

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Les indicateurs établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter le projet, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Référentiel d'évaluation :

- 1- <u>La pertinence du projet</u>: Ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du projet, et peuvent permettre d'évoluer vers de nouvelles orientations ou de modifier l'objectif.
- 2- <u>L'efficacité du projet</u>: Ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT; L'écart entre l'objectif fixé et les résultats atteints et d'en permettre une analyse.
- 3- <u>De l'impact du projet</u> : Ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur le public concerné, D'apprécier les changements ayant un lien de causalité directe ou indirecte avec le projet.

Les domaines d'évaluation en référence aux axes éducatifs :

- 1. Complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, coopération renforcée.
- 2. Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les acteurs éducatifs.
- 3. Favoriser la réussite scolaire.
- 4. Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.
- 5. Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant
- 6. Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences.
- 7. Promouvoir la santé et le bien-être de l'enfant dans toutes les actions éducatives.
- 8. Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au Développement Durable.

8. L'organisation en personnel

La ville de Genay est soucieuse depuis près de 12 ans de l'encadrement autour de l'enfance, pour cela la démarche d'intervenant référent est un élément clé de l'organisation de la collectivité. Ceci à travers la formation des personnels mais aussi à travers la mutualisation des temps de travail pour permettre aux intervenants d'avoir un niveau d'heures d'encadrement et de rémunération leur permettant de participer pleinement au projet éducatif et connaître parfaitement les publics concernés. Pour cela 3 types d'organisation ont été proposés aux intervenants.

		12h30	13H10	13h30	14H30	15H30	16H30	17H45
	Lundi/Mardi/ Jeudi/Vendredi	Préparation des TAP Mat	Accueil des enfants	TAP MAT	Fin des TAP MAT	Préparation des TAP ELEM	TAP ELEM	Etude ou Garderie
			•					
Proposition 1	Mercredi	11h30 18h IAT / GPJ						
		1						
	Vacances (11 semaines)	8h 18h IAT / GPJ						

	Lundi / Mardi / Jeudi /	7h 8h20	11h30 13h20	14h30 15h30	16h30	18H30
	Vendredi	Périscolaire	Restauration	Préparation		Etude ou Garderie
	Vendredi	matin	Restauration	des TAP	TAP	+ garderie payante
Proposition		7h 8h20	11h30 13h20	13h20 18	h	
2	Mercredi	Périscolaire matin	Restauration	GPJ ou IAT		
	Vacances (11	8h	18h			
	semaines)	IAT / GPJ				

Lundi / Mardi /	7h 8	3h20	11h30	13h20	14h30	15h30	16h30	18H30		
Proposition 3	Jeudi / Vendredi Proposition	Périscolaire matin		Restaur	ation	Prépara TAP	ation des	ТАР	Etude Garderie garderie payante	ou +
			21.00	441.00		1				
		7h 8	3h20	11h30	13h20					
	Mercredi	Périscolaire matin		Restaur	ation					

Un point fort: La qualification du personnel :

Le PEDT s'appuie essentiellement sur les personnels du service Sport Animation Jeunesse. Avec une organisation décrite précédemment avec un coordinateur du PEDT, des coordinatrices Maternelle et Elémentaire et des responsables de niveau de classe pour l'élémentaire. Ils sont chargés de la mise en place et du suivi des ateliers, de la relation avec les enseignants, les parents et animateurs, les associations. Il gère la répartition des groupes, la mise en place des ateliers, la sécurité des enfants et le matériel mis à disposition.

Afin de préparer les ateliers l'équipe d'animation aura des temps de préparation avant chaque heure d'encadrement.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement veillera à :

- ✓ A la sécurité physique des enfants, morale.
- ✓ Etre à l'écoute et attentive au comportement des enfants
- ✓ Mettre en place les conditions d'apprentissage.
- ✓ Avoir une attitude correcte
- ✓ Développer les liens avec les familles
- ✓ A formaliser par écrit l'ensemble des ateliers séance par séance.

<u>L'Equipe est composé de</u>:

- 1 Animatrice Territoriale BPJEPS
- 1 ETAPS Territorial (Intervenant temps scolaire)
- 1 intervenante municipale assistante d'enseignement artistique (Intervenant temps scolaire)
- 2 Adjoints D'Animation Territoriaux
- 8 BPJEPS (APT ou Loisirs tous publics)
- 3 Animatrices BAFD
- 5 Animateurs BAFA
- Le personnel de la Médiathèque

Des personnels complémentaires seront recrutés en fonction des inscriptions pour respecter les normes d'encadrement :

- ✓ 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans
- ✓ 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans

En complément du personnel municipal, les personnels issus du monde associatif compléteront les équipes d'encadrement (cf Partenariat associatif)

9. L'Organisation en locaux

» Les lieux d'activités en Elémentaire

- > Le hall des sports / 5 groupes
- > Le centre de loisirs / 1 groupe
- > L'espace Ganathain / 3 groupes
- > Ile aux trésors / 1 groupe
- > La cantine / 1 groupe peut-être 2 groupes
- > Les ateliers de la création / 2 groupes
- > Cousteau A / salle d'arts plastiques 1 groupe
- > Cousteau A / salle musique 1 groupe
- > Cousteau A / salle informatique 1 groupe
- > Cousteau A / salle Brassens 1 groupe
- > Cousteau B / salle de classe libre 1 groupe
- > Cousteau B / Salle d'arts plastiques 1 groupe
- > Médiathèque / 2 groupes

» Soit environ 21 groupes, il faudra donc utiliser les salles de classes (9)

» Les lieux d'activités en Maternelle

- > L'école Maternelle /salle d'évolution de l'étage
- > L'école Maternelle / salle vidéo de l'étage
- > L'école maternelle / les BCD de l'étage et du rez de chaussée
- > L'école maternelle / les salles de classe des grandes sections si besoin
- > Le hall des sports / le dojo
- > Le hall des sports / la salle de 90m²
- > L'espace Ganathain / la salle de théâtre

10. Le partenariat associatif

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires un appel à projet a été lancé aux associations pour intervenir auprès des enfants.

De nombreuses associations ont fait part de leurs projets qui ont été validés par le Conseil Territorial d'Animation.

- Club Philatélique: « Philatélie et thématique » Choix d'un thème et sa réalisation
- Les Arts à Genay: « Découverte du patchwork »
- Les arts à Genay: « Travail du verre »
- Les Arts à Genay: « Découverte de la mosaïque »
- Les Arts à Genay : « Découverte de la poterie »
- A.S.G Handball: « Découverte du handball »
- Théâtre : « Prendre la parole en public » « improvisation »
- Diététicienne: « Jeu de l'oie autour de l'alimentation » Jeux sur la nutrition / goûts odeurs/
- Intervenante spécialisée musique / Chœur d'enfant / rythmique
- Association la Cécilienne (Ecole de musique) avec deux intervenants
- Les Jardiniers du Dimanche : « Devenir Jardinier »

11. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Signé en 2005, puis renouvelé en 2011 pour une durée de 4 ans, le C.E.J est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la Caisse d'Allocation Familiales et la commune. Grâce à ce soutien, la Ville de Genay poursuit et renforce sa politique en matière d'accueil des enfants et des jeunes.

Conclusion

Genay, une ville reconnue pour sa politique de l'enfance.

Dès 2002, la ville de Genay a conduit une réflexion concernant l'organisation des rythmes périscolaires et son encadrement.

La ville oriente continuellement ses efforts vers la qualité des services et la qualification de l'encadrement offerts aux enfants afin de les accompagner au mieux dans leur développement.

Ce PEDT donne l'occasion de contractualiser l'organisation, de définir le partenariat avec les institutions, mais aussi avec le tissu associatif et de fixer un cadre de fonctionnement.

Cette organisation a été réfléchie en concertation dans l'intérêt de l'enfant. Ce panel d'activités contribuera à son épanouissement dans un souci de respect de son rythme biologique.

Genay le 25/06/2014

ROCHE Arthur

Le Maire



Annexe 1 Appel à projet associatif





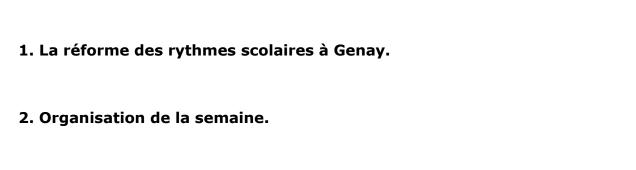
APPEL A PROJETS D'ATELIERS PERISCOLAIRES DANS LE CADRE DU PEDT

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Dépôt des dossiers : 28 Avril 2014

A l'adresse suivante : Ville de GENAY rue de la Mairie 69730 GENAY

Sommaire



- 3. Le projet éducatif de la ville.
- 4. Cahier des charges des ateliers.
- 5. Etapes de l'appel à projets.

1. LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A GENAY

Le décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, en répartissant notamment les 24 heures d'enseignement hebdomadaires en neuf demi-journées. Cette modification impacte les rythmes de vie des enfants, mais aussi l'ensemble des acteurs associatifs et éducatifs de la ville de Genay.

L'un des enjeux de ce décret est de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs, formalisé dans un PEDT

La ville de Genay s'est engagée dans la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires et éducatifs à la rentrée 2014.

La réforme a pour objet de refonder l'organisation des temps scolaires et reconnait la nécessité de mieux articuler les apprentissages scolaires, non scolaires ainsi que les ressources de la ville.

Ainsi une organisation de la semaine scolaire a été définie à l'issue d'un vote à l'urne.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation de la journée de l'enfant, la ville organise le déploiement d'ateliers pour les écoliers (TAP).

Le présent « appel à projets » concerne les activités se déroulant dans le cadre du temps périscolaire et plus précisément :

Les lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 13h30 à 14h30 pour les maternelles

Les lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 15h30 à 16h30 pour les élémentaires

Le parcours éducatif c'est quoi pour l'enfant ?

- C'est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pauses, inscrits dans un processus d'évolution. Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne dans un environnement collectif.
- L'enfant doit évoluer dans un itinéraire favorisant la progression des savoirs être et des savoirs faire.
- Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité.
 Celle-ci doit être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiés.
- L'Objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux 4 axes éducatifs du PEDT au cours de sa scolarité en maternelle et élémentaire.
- Il est construit en cohérence avec les différents temps de l'enfant
- Il bénéficie d'un encadrement de qualité et sécurisant.

Les activités proposées devront s'inscrire dans le cadre des intentions éducatives 4 Axes de la ville présentée ci-après et répondre au cahier des charges défini.

Axe 1.Favoriser le vivre ensemble

- « Permettre l'épanouissement au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet de grandir »
 - Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
 - Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
 - Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de la Ville

Axe2. Développer la confiance et l'estime de soi

- « L'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est, elle peut s'exprimer dans le savoir-être. La confiance en soi se bâtît autour des savoir-faire, des résultats, des échecs, ils sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et soi ».
 - Se connaitre soi même
 - L'affirmation de soi

Axe3. Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, numériques, sportives

L'accès à la culture c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé. Le plaisir et les jeux sont des éléments moteurs de ces découvertes ».

- Se construire une représentation du monde à son échelle
- Connaitre différents types de « cultures »
- Aller à la rencontre de la culture

Axe4. Sensibiliser à la nature, l'environnement et à la santé

- « Sensibiliser à la nature, à l'environnement, à la santé, c'est observer et expérimenter pour en comprendre les enjeux afin de pouvoir se responsabiliser et modifier ses comportements ».
 - Prendre soin de soi et des autres
 - Connaitre son environnement proche

Différents des apprentissages effectués à l'école et des pratiques en accueil de loisirs, ces ateliers en seront complémentaires.

Ces ateliers seront susceptibles d'accueillir tous les enfants scolarisés.

Les ateliers se dérouleront dans les locaux municipaux à l'intérieur ou à proximité de l'enceinte scolaire.

2. ORGANISATION DE LA SEMAINE

7h00	8h30	11h45	13h30	15h30	16h30	18h30
ELEMENTAIRE Les Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	T.A.P	Garderie Etudes

7h00	8h30	11h45	13h30	14h30	16h30	18h30
MATERNELLE Les Lundi/ Mardi / Jeudi / Vendredi	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	T.A.P	Temps scolaire	Garderie Etudes

7h00	8h30	11h30	12h30	13h30		
MERCREDI	Garderie	Temps scolaire	Garderie	Restauration		
				Centre de l	oisirs	

3. LE PROJET EDUCATIF DE LA VILLE

La ville de Genay élabore un Projet Educatif de Territoire (PEDT) d'une durée de 3 ans. Celui-ci a pour objectif de mobiliser toutes les ressources de la Ville de Genay afin de garantir la continuité éducative permettant l'organisation des activités périscolaires en complémentarité des apprentissages scolaires.

Il permet un partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire, favorise les échanges et contribue à la cohérence de l'offre éducative de la collectivité.

Il garantit une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant.

Le Projet Educatif De Territoire se définit sur la base des intentions éducatives suivantes :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, et, valorisant ses talents à travers des activités ludiques, éducatives et citoyennes.
- > Mettre en cohérence les différents temps de vie de l'enfant dans un souci de complémentarité et de continuité éducative.
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous en permettant la découverte des arts, des sports ou des sciences.
- > Favoriser le vivre ensemble et les mixités.

4. CAHIER DES CHARGES DES ACTIONS

Les actions proposées dans le cadre du projet Educatif Territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser leur développement personnel, leur sensibilité et leur aptitude intellectuelle et physique, et permettre leur épanouissement et leur implication dans la vie de la collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toute sa dimension et dans son environnement. Elles doivent chercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école.

Périodicité des ateliers :

Ils seront proposés à l'intérieur de cycles répartis entre chaque période de vacances.

Chaque cycle durera de 6 à 7 semaines.

Il est possible de proposer plusieurs ateliers pour plusieurs groupes d'enfants dans le même lieu ou sur plusieurs lieux par semaine et/ou par cycle.

Publics:

En maternelle de 2 à 5 ans

En élémentaire de 6 à 10 ans

Durée de l'activité :

En maternelle: 45' à 1h

En élémentaire : 1h

Lieux : Dans les bâtiments municipaux, pour les activités extérieures à l'école, l'intervenant prend en charge à l'aller comme au retour le groupe d'enfants.

Responsabilités, encadrement et assurances :

Les ateliers sur le temps périscolaire se déroulent sous la responsabilité de la commune.

L'Encadrement est soumis aux normes et règlements des accueils collectifs de mineurs, et aux spécificités liées à l'activité, notamment pour les initiatives sportives, à savoir 1 encadrant pour 14 en élémentaire et 1 encadrant pour 10 en maternelle. Selon la nature de l'activité, le taux d'encadrement sera examiné au cas par cas par la commune.

L'association intervenante est responsable du groupe d'enfants qui lui est confié sur les aspects liés à la nature de l'activité et sur les questions de responsabilité civile matérielle ou corporelle.

L'association devra justifier d'une assurance garantissant la responsabilité civile de l'association et celle des personnes impliquées dans l'organisation de ses activités.

L'association qui s'engage sur un cycle d'activité doit garantir l'assiduité de son intervenant à chaque séance. Elle propose un intervenant de remplacement afin de maintenir la continuité des activités.

L'ensemble des éléments seront conventionnés.

Rôle des intervenants :

Les intervenants seront tenus d'adopter une posture participant à la valorisation de l'enfant. Ils construiront leurs activités comme des espaces d'échanges et de convivialité.

Ces ateliers seront des temps récréatifs et ludiques.

Respecter les horaires, le fonctionnement mis en place sur le site.

Chaque intervenant aura à produire l'ensemble de ces séances par écrit afin que la ville de Genay puisse en vérifier la cohérence avec le projet Educatif.

Les valeurs véhiculées au sein des actions:

- Le plaisir de faire et d'être ensemble
- La coopération et l'entraide
- L'égalité, le respect de l'autre et sa différence
- Respect de l'environnement
- Estime de soi

Objectifs pédagogiques des actions proposées :

- Développer la curiosité
- Développer la créativité
- Expérimenter
- Enrichir l'imagination
- Renforcer l'autonomie
- Développer l'expression orale
- Utiliser l'espace / Maitriser son corps
- Développer les capacités d'écoute

Dans un souci de cohérence pédagogique, les ateliers devront se dérouler au moins sur une des périodes de l'année. Par ailleurs, afin que les activités proposées s'inscrivent dans le cadre des orientations précitées, la ville propose

six thématiques d'intervention dans lesquelles les associations doivent se positionner :

Les activités inscrites dans ce tableau figurent à titre d'exemple. Les différents thèmes offrent une multitude de possibilités.

	Parco	ours Educatif	/ Thémati	ique	
Vivre-Ensemble	Au-delà des frontières	Liberté et autonomie : Vivre ses projets	Mon bien être	A la découverte d'activités	L'enfant : Acteur responsable
Ateliers débats	Jeux du monde	Projet d'accompagnement	Eveil corporel	Activités sportives	Journal de l'école
La citoyenneté	Contes et légendes d'ailleurs	Théâtre	Initiation danse	Activités artistiques	Site/Blog
Jeux coopératifs	Cuisines du monde	Ecriture	Relaxation	Jeux de société	L'actu de ma ville
Les règles de vie	Activités sportives	Développement durable	Musique	Musique	Mon jardin
Jeux de société	Musiques du monde		Contes	Découverte des instruments	Ateliers débats
Le développement durable	Chants du monde			Chants Théâtre jeux d'expression	

Calendrier prévisionnel des périodes pour l'année scolaire 2014 /2015

PERIODE		01 au 05/09/14	08 au 12/09/14	15 au 19/09/14	22 au 26/09/14	29/09 au 03/10/14	06 au 10/10/14	13 au 17/10/14	– –	TOTAL
	LUNDI	1	1	1	1	1	1	1	TOUSSAINT du 20/10 au 31/10/14	7
1	MARDI	1	1	1	1	1	1	1	OUSSAIN u 20/10 a 31/10/14	7
'	JEUDI	1	1	1	1	1	1	1	00 u 2 31/	7
	VENDREDI	1	1	1	1	1	1	1	⊢ ₹	7
		03 au 07/11/14	10 au 14/11/14	17 AU 21/11/14	24 AU 28/11/14	01 au 05/12/14	08 au 12/12/14	15 au 19/12/14	" ¬	TOTAL
PERIODE -	LUNDI	1	1	1	1	1	1	1	VACANCES NOEL DU 20/12 AU 04/01/2015	7
2	MARDI	1	FERIE	1	1	1	1	1	CANCI NOEL 1 20/12	6
	JEUDI	1	1	1	1	1	1	1	VAC DU	7
ľ	VENDREDI	1	1	1	1	1	1	1		7
		05 au 09/01/15	12 au 16/01/15	19 au 23/01/15	26 au 30/01/15	02 au 06/02/15		TOTAL		
PERIODE -	LUNDI	1	1	1	1	1	VACANCES D'HIVER DU 09 AU 20102/2015	5		
3	MARDI	1	1	1	1	1	CAR THIV J 09 J 02/	5		
	JEUDI	1	1	1	1	1	7.4 0.0	5		
	VENDREDI	1	1	1	1	1		5		
		23 au 27/02/15	02 au 06/03/15	09 au 13/03/15	16 au 20/03/15		30/03 au 03/04/15		Sc	TOTAL
PERIODE	LUNDI	FERIE	1	1	1	1	1	1	ACANCES DE PRINTEMPS DU 13 AU 24/04/15	6
4	MARDI	1	1	1	1	1	1	1	AND TA	7
ļ .	JEUDI	1	1	1	1	1	1	1	PR D	7
	VENDREDI	1	•		•	•	•			
		27/04 au 01/05/15	04 au 09/05/15	11 au 15/05/15	18 au 22/05/15	25 au 29/05/15	01 au 05/06/15	TOTAL		
	LUNDI	1	1	1	1	FERIE	1	5	⊋	
	MARDI	1	1	1	1	1	1	6	NOUVEAU	
PERIODE								•	→ >	
PERIODE -		1	1		1	1	1	5	<u> စ</u> ဲ ပ	
5	JEUDI	1	_	FERIE	1	1	1	5 4	ON O	
5			1 FERIE		1	1	1	5 4	O O	
5	JEUDI	1	_	FERIE 1	_	1			Ŏ, O	
5	JEUDI	1 FERIE	FERIE	FERIE 1	1	1	1		ON O	
PERIODE	JEUDI VENDREDI	1 FERIE 08 au 12/06/15	FERE 15 au 19/06/15	FERIE 1 22 au 26/06/15	1 29/06 au 03/07/15	1	1 TOTAL		O O	
5	JEUDI VENDREDI LUNDI	1 FERIE 08 au 12/06/15 1	FERE 15 au 19/06/15	FERIE 1 22 au 26/06/15 1	1 29/06 au 03/07/15 1	1	1 TOTAL 4		ON S	

DESCRIPTION DE L'ACTION

VOTRE PRESENTATION						
Nom : Prénom :						
Association :						
Fonction:						
Téléphone : Courriel :						
VOTRE PROPOSITION D'ACTION						
Intitulé de l'action :						
DOMAINDE DE L'ACTION						
Indiquer de quelle thématique relève v	otre projet :					
Sciences et techniques	Activités physiques et sportives					
Expressions manuelles	Accès nouvelles technologies					
Découverte des Langues et cultures	Patrimoine					
Santé / Nutrition	Développement durable					
Citoyenneté-Prévention	Les arts vivants (Théâtre, danse, mime)					
Communication	Autre					

L'ACTION

Séance 7 :

Indiquer dans quel(s) parcours éducatifs(s) s'inscrit votre atelier :

	Parcours Educatif / Thématique						
Vivre- Ensemble	Au-delà des frontières	Liberté et autonomie : Vivre ses projets	Mon bien être	A la découverte d'activités	L'enfant : Acteur responsable		

Objectif de l'action : Vous devez décrire globalement les objectifs des ateliers proposés.

Descriptif : vous devez décrire les ateliers proposés.
Séance 1 :
Séance 2 :
Séance 3 :
Séance 4 :
Séance 5 :
Séance 6 :

AGES DES ENFANTS POUVANT PROFITER DE L'ACTION QUE VOUS PROPOSER

Public bénéficiaire de votre action : Il est possible de mener des ateliers pour la même catégorie d'âge ou de mener plusieurs ateliers pour des catégories différentes.

Tranches d'âge	Nombre d'enfants par atelier
3 ans (PS)	
4 ans (MS)	
5 ans (GS)	
6 ans (CP)	
7 ans (CE1)	
8 ans (CE2)	
9 (CM1)	
10 ans (CM2)	

			TEF		

		d/:k	/-f +- -	4		٠.
Periode et	10urs (d'intervention	(cr. tableau	aes	periodes i):

Période n° :	Jours :
Période n° :	Jours :

MOYEN HUMAIN

Moyens mis en œuvre pour l'encadrement des ateliers :

Qualification et nombre de personne pour cette action :

Qualification et nombre de bénévoles ou aides éventuelles (Partenaires, organismes....) :

Mode (Déclaré, défraiement...) et niveau de rémunération du ou des intervenants :

LIEU D'INTERVENTION

Locaux souhaités	pour l'action	
------------------	---------------	--

MATERIEL NECESSAIRE POUR CONDUIRE L'ATELIER

Matériel nécessaire à la réalisation de l'action :

MODE DE FINANCEMENT

- 1. Pas de demande de financement (sauf matériels)
- 2. Prise en charge de l'intervenant (préciser le niveau de rémunération souhaité)
- 3. Demande de subventionnement dans le cadre d'une convention de prestation
- 4. Fonctionnement en dehors des accueils collectifs de mineurs (Problème de locaux et sans financement)

Budget prévisionnel de l'action année scolaire 2014/2015

CHARCES	MONTANT (2) EN	PRODUITS (1)	MONTANT (2)
CHARGES	EUROS		MONTANT (2) EN EUROS
		70 - Vente de produits finis,	
CO. Achot		prestations de	
60 - Achat		services,marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
		74- Subventions	
61 - Services extérieurs		d'exploitation	
		Etat: (précisez le(s) ministère(s)	
Sous traitance générale		sollicité(s)	
Locations		ACSE (CUCS)	
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communa(a)	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
		75 - Autres produits de	
Charges sociales,		gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
- Changes manered		78 – Reprises sur	
		amortissements et	
67- Charges exceptionnelles		provisions	
68- Dotation aux amortissements		I	
(provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
The state of the s		TOTAL DES PRODUITS	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions		87 - Contributions	
volontaires en nature		volontaires en nature	
Secours en nature	<u> </u>	Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et			
prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attention : le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des charges doit être égal au total des dépenses

L'association sollicite une subvention de :